

et de Comost furent les seules personnes de l'assemblée législative qui s'opposèrent au bill avec une patriotique indignation. Malheureusement, ils n'étaient que deux et leur défaite était plus que certaine.

MM. M. Clure et de Comost résolurent de lutter jusqu'à la fin. Le jour de la dernière séance, la chambre devait être déclarée close à minuit précis. Il s'agissait de prononcer un discours qui durerait jusqu'à l'heure de clôture : de cette manière le bill ne pouvait être adopté et il serait renvoyé à l'année suivante.

Lorsque M. M. Clure se leva pour prendre la parole, il était minuit ; il restait donc vingt-quatre heures pour arriver à la clôture de la séance. A cinq heures du soir, M. M. Clure parlait encore ! Il était pâle comme un mort, ses jambes vacillaient sous lui, ses yeux commençaient à ne plus voir.

Lorsqu'il voulait appuyer ses deux mains sur la table posée devant lui, la chambre criait : « A l'ordre ! à l'ordre ! si vous ne pouvez plus parler, asseyez-vous. Otez vos mains de dessus la table ! »

Lorsqu'il plaçait la jambe pour un instant sur une chaise, afin de se reposer, on criait au président d'enlever la parole à l'orateur, et l'infortuné était obligé d'obéir à ses bourreaux. Pendant dix-sept heures il resta debout, prononçant distinctement chaque syllabe, car chaque fois que sa voix baissait ou que les mots arrivaient lentement, on criait ! Assis ! On ne peut plus l'entendre ! Assis !

Durant tout ce temps, de minuit à cinq heures du soir, les membres de l'assemblée, tombant de lassitude et de faim, se relevaient de temps en temps pour aller prendre des forces dans la salle des rafraîchissements, en ayant soin bien entendu, de laisser plusieurs de leurs collègues dans l'enceinte de l'assemblée.

Enfin, à cinq heures du soir, M. M. Clure passa la main sur son front à différentes reprises, prononça une phrase inintelligible et tomba épuisé sur son siège.

La Chambre poussa un cri de joie : restait encore sept heures jusqu'au moment de la clôture.

Mais M. de Comost, se leva à son tour. Les cris, les murmures, les sifflets s'élevèrent de tous les coins de la chambre.

L'orateur frappa de son poing sur la table en s'écriant :

— Il est inutile aux honorables membres de l'assemblée d'exhaler leur rage de cette manière, car je me suis levé avec la détermination arrêtée de parler s'il le faut, jusqu'au jour du jugement dernier.

Il parla pendant sept heures sans s'arrêter ; puis, lorsque l'horloge sonna minuit, il sortit de la chambre, en ne montrant aucun signe de fatigue et en jetant un regard de fierté sur les faces livides de ses adversaires.

— On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

D'après une lettre écrite de Chine par un missionnaire américain, l'antique colonie de suifs à Kaifong-fer, l'ancienne capitale du Céleste Empire, est dispersée, et sa synagogue détruite. Il visita la localité, et à la place de la synagogue trouva une pierre. Sur un des côtés de cette pierre était une inscription avec la date de la construction de la synagogue sous le règne de la dynastie Sung dans l'année 1163. L'inscription fait remonter la première arrivée des juifs en Chine sous la dynastie Hon, 200 ans après le Christ. L'autre côté de la pierre mentionnait la reconstruction sous la dynastie Ming, il y a environ 300 ans. Le missionnaire découvrit quelques descendants de la colonie, et apprit qu'elle comptait actuellement environ 300 âmes. D'après leurs déclarations, ils auraient dû vendre les matériaux de construction de leur synagogue pour s'acheter les choses les plus nécessaires à la vie. Tous étaient pauvres, quelques-uns étaient changeurs de monnaie, d'autres vendaient des fruits et des comestibles, d'autres encore faisaient le commerce des vieux vêtements. Ils possèdent quelques copies d'ouvrages juifs et un livre de la loi, mais ils ne comprennent pas la langue hébraïque. Le missionnaire vit le fils du dernier rabbi, avec qui s'est éteinte la connaissance de la langue sacrée. Les personnes qui appartenaient au reste de cette colonie n'étaient pas en état d'expliquer la généalogie de leur race. Elles ne tenaient aucuns registres, et ne se réunissaient jamais comme communauté.

Tribunaux

AFFAIRE MARTIN RÉAU.

Niort, 7 décembre. Fertile en détails lugubres, cette audience aura marqué parmi celles dont les amateurs d'émotions funèbres font collection. Pendant plusieurs heures, on se serait cru dans l'atmosphère d'un cimetière et au milieu des fossoyeurs. M. Ganne, expert-chimiste, a raconté, d'une manière fort intéressante d'ailleurs, l'histoire des quatre exhumations des cadavres. On n'avait affaire qu'à des squelettes ou à des corps décomposés ; il n'y a eu que le corps du jeune Abel Réau qu'on a pu trouver à peu près entier.

Les deux experts, MM. Ganne et Roux, s'y sont pris d'une manière bien ingénieuse pour recueillir les organes à examiner. Pour deux personnes, Jeanne-Marie Réau et Pierre Réau, décédés depuis de longues années, les experts ont pu recueillir les torseaux et les débris provenant de la putréfaction des corps, à la place même où les organes nécessaires pour les vérifications scientifiques avaient opéré leur destruction.

Le hasard avait voulu que les cercueils, quelque-uns eussent séjourné dans un terrain

trempe par les eaux, se fussent conservés intacts ; de sorte que la tombe avait gardé tous ses secrets. Les éléments destinés aux analyses chimiques avaient été déposés dans des cercueils, dont on n'a eu qu'à ouvrir les couvercles, comme dans une armoire du greffe.

M. Ganne et son confrère ont trouvé dans les organes des quatre cadavres ou dans résidus qui les remplaçaient dans la tombe, la présence du sel de mercure ou sublimé corrosif. Il en avait été donné à de si fortes doses à Julie Bontemps et à son jeune enfant qu'on en retrouvait des traces jusque dans l'eau qu'on avait pris dans les cercueils. Les lincaul, la chemise, le fichu de Julie Bontemps en étaient imprégnés.

Pour les experts, il n'y a pas de doute que les quatre personnes exhumées ont été victimes d'un empoisonnement.

On a exhibé à cette audience tous les objets contenus dans les grandes mannes déposées aux pieds de la cour. Il y avait parmi ces pièces à conviction la tête de Pierre Réau qu'on nous avait promise hier. M. Lachaud a demandé que l'on volât ce crâne et on lui a mis une sorte de bonnet de papier. Tous les témoins qui avaient connu Pierre Réau ont déclaré le reconnaître à ses dents larges et plates. La mâchoire inférieure avait quelques vestiges d'une barbe noire que portait Réau sur la fin de sa vie.

Les témoins relatifs aux faits qui concernent le beau-frère et la première femme ont été entendus dans la deuxième partie de l'audience.

Niort, 9 décembre.

A l'audience d'hier, on n'a guère en que des déclarations de témoins relative à Julie Bontemps. Une déposition qui a jeté une grande émotion dans l'auditoire, a été celle de M^{me} de Morinville qui d'un accent profondément attristé a décrit les ravages affreux que le mal avait produit sur cette jeune et belle femme, et qui faisait l'admiration de la contrée et que tous les jeunes gens recherchoit en mariage avant la conclusion de son union fatale avec Martin Réau. Mais celui-ci, homme adroit et même aimable quand il le voulait avait su plaire à Julie et la décider à l'épouser malgré la différence d'âge. Aujourd'hui dimanche nous avons eu audience, nous avions le même public, mais la tribune des dames était un peu déserte. La déclaration la plus importante a été celle du prisonnier, de l'italien Bertodato, condamné pour outrage à un magistrat et qui était détenu à Parthenay, en même temps que Martin Réau.

Bertodato a raconté que l'accusé avait voulu le charger d'un message assez singulier, celui de porter à Chauveau et à son fils une note sur laquelle ils calqueraient leur déposition qui devraient diriger les soupçons sur Bontemps et Bichon ; mais l'italien fit semblant d'être disposé à faire cette commission et avant de sortir de la prison, il remit au gardien chef les écrits compromettants que Réau lui avait confiés. Chauveau a été entendu : il a déclaré qu'il ne se serait pas prêté, ni son père, à ce que Réau attendait d'eux. La longue série des témoins a déchargé a commencé aujourd'hui. Beaucoup de personnes qui avaient eu des rapports d'affaires avec Réau, n'ont pas eu à s'en plaindre. Des amis, des parents, des fournisseurs, des commerçants qui avaient connu l'intérieur du ménage de Réau, ont dit qu'il était très-prévenant pour ses deux femmes et qu'ils n'avaient jamais été témoin de la moindre querelle. — Demain on entendra le reste des témoins à décharge. Ensuite viendra la contre expertise que la défense a demandée à des chimistes parisiens.

VARIÉTÉS

A. M. B. JOUVIN.

Mon cher monsieur, Vous vous entendez à faire reluire un livre ! Sortant de votre tribunal, peu s'en faut que je ne sois assez content des *Odeurs de Paris*. La louange est douce lorsque le caractère du Critique atteste la probité de l'œuvre qu'il approuve et lorsque son esprit, trop éminent peut-être devant les endroits faibles, est cependant trop délicat pour les applaudir. Vous avez voulu m'épargner même l'inquiétude que laisse une approbation sans réserve. La critique se dérobe, elle n'est pas absente. En cherchant cette amie nécessaire, on la devine derrière le rideau ; elle parle, et j'ai entendu. Permettez-moi d'en profiter pour joindre quelques explications aux remerciements que je suis heureux de vous offrir.

Par une simple exposition, aussi fine que bienveillante, vous faites voir que mon travail manque de composition. Rien n'est plus vrai, mais j'y crois trouver un peu d'excuse.

Un journal, une parole, une force quelconque heurtent davantage des sentiments et des convictions que ce temps-ci réserve à toutes les blessures. Privé du droit de répression, même du droit de plainte immédiate, j'emporte silencieusement ma colère ou ma douleur. Ordinairement je la devore ; parfois je m'en soulage sur le papier. Faible soulagement ! L'instinct d'artiste ajoute une autre peine. Il me fait regretter l'accent que pourrait prendre la révolte de ma pensée, si le combat public lui était ouvert. Ecrire pour enfermer ce que l'on écrit, c'est tirer au mur... Enfin, mon livre s'est formé de ces étouffements. Je n'ai pris d'autre soin que d'élaguer ce que le tiroir avait fait trop vieillir. Peut-être ai-je cru que l'unité de pensée tiendrait lieu de composition ; peut-être me suis-je senti incapable de composer, faute de don ou faute d'exercice.

Mais il y a une chose à quoi je m'applique, même quand je n'écris que pour moi. C'est de n'outré-passer point mon droit sur autrui.

Des gens qui jugent tout, souvent sans connaître ou sans comprendre, et qui se font du combat des opinions non un devoir, mais un gagne-pain, ces gens-là prétendraient volontiers m'interdire contre leurs jugements et contre eux-mêmes l'arme dont ils font tant d'usages et tant d'abus. Vous ne leur ressemblez en rien, et pourtant la tendance est si forte à restreindre la liberté de la morale envers les écrits et les écrivains, que vos réserves penchent de ce côté. Je pourrais me taire devant Galvaudin ; devant vous, cher monsieur, je dois justifier mes procédés et mes motifs.

Tout particulier qui s'adresse au public est premièrement justiciable du public. Je pense avoir subi cette loi autant que personne, et je n'ai jamais protesté. Néanmoins, je n'ai pas réglé ma mesure sur celle que l'on observait envers moi. J'ai gardé jusqu'à la révérence envers quiconque en méritait seulement un peu. Tous les jours, un gros de pauvres hères, incapables de ne pas employer le langage le plus souillé, attestent et jurent que je suis absolument dépourvu de politesse. Ils n'ont pas réussi à me faire dépouiller une certaine politesse même envers eux, et j'y suis entêté. Je n'écrirai jamais sur leur compte ce que je ne pourrais leur dire en face dans le meilleur monde, si par hasard on les y recontraît. Quant aux hommes distingués que j'ai dû combattre, ils attaquaient des choses plus hautes qu'eux et que moi, et qui avaient au moins droit au respect de leur intelligence. Trop souvent le dépit de n'être pas les plus forts contre une vérité qui se trouvera toujours plus forte que tout talent, leur a glissé la passion des faibles hurleurs dont je viens de parler, et ils ont eu le tort de m'injurier pour couvrir une retraite forcée. Ceux qui sauront se le pardonner ne me reprocheront plus rien. J'ai réimprimé ces longues polémiques, et vous avez eu la patience de les lire. Rendez-moi témoignage.

Ces précautions loyalement gardées, j'emploie toutes les armes que je trouve opportunes, celles qui vont mieux au sujet et à l'adversaire, celles qui sont mieux à ma main. C'est le droit du champ clos. Certains innocents m'opposent l'exemple des saints Pères. Qu'ils les lisent donc ! Qu'ils lisent aussi Luther et Calvin et cent autres polémistes de la philosophie, dont ils semblent ne connaître que les noms. Et si toute lecture sérieuse leur inspire trop d'aversion, alors qu'ils s'écourent eux-mêmes dans leur culture grossière, médiocrement renforcée d'une pantomime de fier-à-bras. Ils apprendront peut-être à distinguer entre la noble escrime et le fangeux pugilat.

Je réclame d'ailleurs le droit de n'être ni Tertullien, ni Bossuet, ni Joseph de Maistre, comme ils prennent parfaitement la licence de n'être ni Luther, ni Voltaire, ni même Paul-Louis Courier. A quoi bon Bossuet contre Galvaudin et Lapouille ? En présence de ces athlètes, je ne me sens qu'une infériorité, l'inégal partage du terrain. Je n'estime pas que ce soit une raison pour fuir, et c'en est une au contraire, à mon avis, pour tenir plus hardiment.

Ce droit que je prétends sur les vivants — qui s'avancent en ligne, notez-le bien — je le prétends aussi sur les morts. Je n'en donnerai qu'une seule raison, qui me paraît suffisante. Les morts que l'on attaque ne sont pas morts. Ceux que j'ai nommés sont certes plus vivants que moi ! Sur l'un d'eux, après avoir parlé de son talent, qui fut des plus funestes pour l'art qu'il exploita durant une longue vie, et pour les mœurs générales, j'ai ajouté quelques mots touchant la leçon de sa fin. C'est là surtout que vous me reprenez. Cette question délicate ne saurait être convenablement traitée ici. Je me contente d'observer que la mort soudaine est la plus redoutée des chrétiens et celle dont ils demandent le plus à Dieu d'être préservés, car elle peut n'avoir point donné le temps de peser les formidables responsabilités de la vie. Le monde présente à l'horreur de cet argument contre les ensorcellements de la vie ; nous autres, nous devons d'autant plus le faire vibrer dans le mirage de la fortune et de la gloire. Nous n'écrivons pas uniquement pour plaire. Nous savons que notre parole n'engage pas la miséricorde de Dieu, mais elle est un *Memento quia pulvis es* plus utile que ce squelette à qui l'ancienne Rome donnait un rôle dans ses festins.

Voilà, cher monsieur, ce que j'avais à dire. S'il vous reste un peu de place, permettez-moi d'ajouter deux choses que j'ai à cœur : une protestation et un suprême remerciement.

Je proteste contre les *clefs*. On m'en demande, on en fait courir, et c'est le plus agaçant ennui auquel puisse être exposé un honnête peintre de mœurs. J'ai nommé ou clairement désigné les personnages que je voulais faire connaître ; les autres n'existent pas, et je n'ai point de clefs. Un caractère est formé de traits pris tous à l'espèce, mais non pas tous au même individu. Un seul avare n'est pas l'avarice ; un seul sot, pour gros qu'il soit, n'est pas toute la sottise. Praxitèle et Téléphaste composent par le même procédé, l'un sa divinité, l'autre ses mortels. Molière eut certainement besoin d'étudier à fond plusieurs scélérats pour compléter cette parfaite désinvolture dans le mal, cette entière liberté de penser et d'agir envers Dieu et envers les hommes dont il a pétri son Tartuffe. Si un journaliste venait me dire : « Je suis Galvaudin, je me reconnais ! » je lui répondrais : — Perdez l'illusion d'avoir à vous seul un caractère. Tout correspon-

dant de journal, tout mauvais écrivain, tout chargé d'honneur, vous n'êtes pas pourtant mon Galvaudin !

Je viens à mon grand remerciement. Encore que je ne craignisse point cela de vous, je ne saurais dire combien je vous suis gré de ne m'avoir point assis sur un tabouret dans le voisinage du piédestal de feu Proudhon ! On le fait quelquefois, même par courtoisie. C'est le vrai moyen de m'insulter jusqu'à l'os. Il m'est horrible de me voir comparer à ce rustre impie et vaniteux. Je ne souhaite et ne vois, Dieu merci, entre Proudhon et moi, d'autre rapport sinon que j'adore ce qu'il outrage et que je voudrais mériter de mourir pour ce qu'il aspire à renverser. Son œuvre me parait le plus grand des crimes et le dernier des délires. Quant à son talent, il ne consiste, à mon avis, qu'en une certaine furie de langage, claire dans les mots, fort obscure dans les idées, extrêmement bornée et beaucoup plus emportée que forte ; un vulgaire ouïl d'ergoteur sans finesse et de déclamateur sans entraînements. Mes ambitions littéraires, si j'en pouvais nourrir, s'indigneraient de n'avoir à manier que cette pioche et ce tambour. Un jeune écrivain, qui mûrira, je l'espère, imaginant l'autre jour un Proudhon converti ! Si Proudhon s'était converti, il n'y aurait plus eu de Proudhon du tout. Le baptême aurait noyé son talent particulier comme il efface la tache originelle. Plus d'orgueil, plus de blasphème, plus de coups de pioche enragés et fastueux à la base sacrée de la société humaine, que reste-t-il de Proudhon ? Un notaire limpidé. Jamais le rayon divin de l'art n'aurait touché ce front ; il ne pouvait être illuminé que d'en bas. J'affirmais que Proudhon l'a compris, et ce fut peut-être la principale horreur de son intelligence contre les vérités de la foi.

Je souhaitais il y a longtemps de dire ceci en bon lieu. Assurément je consens d'être classé comme on voudra. La vraie place où j'aspire ne dépend point de ces classements. Favorables ou contraires, ils me touchent peu. Mais me distribuer dans cette froide, stupide et hideuse région du blasphème, c'est contre nature, et je m'y refuse pour l'honneur de mon baptême et de ma raison.

Croyez moi, monsieur, votre bien obligé confrère et ami. LOUIS VEUILLOT. (Grand Journal.)

COMMERCE

Havre, 10 décembre. Cotons. — Nous avons ouvert la semaine avec une très bonne demande suivie pour la filature, et avec moins de cotons à la vente les Américains s'affermisèrent. Il a ainsi fallu payer pieusement 150 à 152 fr. 50 pour très bas Mobile, 155 fr. pour classements courant en Louisiane, et les cotons de l'Inde se vendaient aussi. — A terme il a fallu payer uniformément 155 fr. pour Louisiane janvier, février et mars.

Les ventes notées à quatre heures, vont à 1,468 b. Laines. — Bonne demande, malgré l'approche de notre grande enchère mensuelle, on a ainsi vendu 44 b. Buenos-Ayres, en suint de 1 fr. 85 à 2 fr. 40 ; les peaux de moutons viennent aussi de donner lieu à une affaire majeure, et 150 b. Montevideo, en suint, ont ainsi changé de mains à 1 fr. 25.

Bombay, 3 décembre. (Dépêche de MM. Voikhart frères.) Coton Oomrawuttée, à livrer dans 2 mois, 285 R.

Alexandrie, 8 décembre. (Dépêche de MM. Valensin, Thurburn et Co.)

Coton : Perspectives, récoltes mauvaises. Good middling ancien, 24 T. ou 148 fr. à Marseille ; dito nouveau, 24 T. ou 168 fr. ; fair 27 1/2 T. ou 193 fr. ; good fair 29 T. ou 200 fr.

Liverpool, lundi. Samedi, les ventes ont été de 45,000 b. Aujourd'hui, excellente demande ; ventes, 72,000 b. ; marché plus cher.

New-York, middling Upland, 34 c. New-York, 8 décembre (par câble), Coton middling Upland, 33 c. Or, 138 1/2.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 décembre 1866.

La stagnation des affaires est toujours le trait caractéristique du marché. La rente, l'Italien et les chemins se maintiennent dans les cours de samedi. Les valeurs du Mobilier sont un peu plus faibles. Les consolidés sont venus sans changement à 88 1/2 à 5/8.

La rente finit à 69.57 1/2 après 69.60 et 69.52 1/2. L'Italien s'est tenu de 55.95 à 56.15. Le Mexicain est à 22. Le Mobilier a varié de 575 à 580 et l'Espagnol de 394.25 à 395. Parmi les chemins français, le Nord est à 1490, le Lyon à 900 et l'Ouest à 567.50. Les Lombards ont repris à 395. Les Romains sont tenus de 72 à 73 fr. Le Comptoir d'Escompte reste à 875.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 69 60 — 4 1/2 97 87 1/2. Banque de France 3627.50. Crédit foncier 1380.

COURS DE LA BOURSE

Du 11 décembre 1866.

Cours de ce jour Cours précédent 2 1/2 0/0 69 65 — 3 0/0 69 55 3 1/2 0/0 97 60 — 4 1/2 0/0 98 00

Au moment où les machines à condre prennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines à condre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SEBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue : D'une double plaque ; Du guide à orner, de toutes largeurs ; Du guide à ganser ; Du guide droit ; Du guide à poser les rubans sans battis ; Du guide à soutacher ; 1 pierre à Emery ; Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçon offrent cinq ans de garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs l'EXPLICATION DE GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille, Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.

Un Tirage en Janvier

— GRANDES LOTERIES AUTORISÉES —

VOULEZ-VOUS 350,000 FR.

POUR VOS ETRENNES ?

Adressez immédiatement TROIS FRANCS

(mandat de poste ou timbres-poste)

Au DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE,

rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez

douze billets pour Toutes chances

de gain de 652 lots. — 3 gros lots de

100,000 — 100,000 — 150,000 fr. — (350,000 fr.)

AVEC VOS 12 BILLETS

vous aurez

toute chances de gain de tous tirages

Demandez immédiatement vos billets si

POUR VOS ETRENNES

VOUS VOULEZ 350,000 FR.

30d. 6368

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 3 fr. 40 l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 50 l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

GROS 3 fr. 00 l'hectolitre pesant 80 k pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 40 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROS 2 fr. 95 l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 35 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

Au comptant (sans escompte.) N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix, entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pavée et au dépôt même, rue Latérale, près 33 gare du chemin de fer.

Publications légales

Déclaration de faillite, Erasme CHARTIER, argebusier à Roubaix. Syndic provisoire : M. RUFFELET, receveur de rentes à Toureping.

MM. les créanciers de la faillite de sieur CHARTIER, argebusier à Roubaix, sont invités à se rendre au tribunal de Commerce de Lille, salle des faillites, le quatorze décembre mil huit cent soixante-six, à midi, pour donner leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics définitifs.